

PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CASTELGINEST, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline LANDES, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE

Absents : Mme BOSQ

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme MACHADO, Mr LEBRIS donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme DELCASSE donne procuration à Mme VARLIETTE

Secrétaire de Séance : Mme MACHADO Claudine

Une liste d'émargement de présence a été signée.

Convocation en date du : 31/03/2025

Publication en date du : 18/04/2025

Ouverture de la séance à 18h00

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14 Avril 2025

ORDRE DU JOUR

- 1- **Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration**
- 2- **Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2024 du CCAS**
- 3- **Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2024 du CCAS**
- 4- **Délibération relative à la reprise et affectation des résultats de la gestion 2024**
- 5- **Délibération relative à l'approbation du budget primitif 2025**

- 6- Délibération relative à Adhésion du CCAS à l'association ADERE
- 7- Etude des demandes d'attribution d'aides facultatives en cours
- 8- Questions diverses

Mme la Vice-Présidente procède à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration.

Mme la Vice-Présidente propose de nommer Mme Machado, administratrice, secrétaire de séance.

Mme MACHADO est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme la Vice-Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 Mars 2025 qui a été adressé aux élus le 31 mars 2025.

Le procès-verbal de la séance du 24 Mars 2025 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14 Avril 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DÉBATS

POUR INFORMATION

1 – Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, Madame la Vice-Présidente rend compte des décisions prises en application de la délibération n°2020-002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'administration.

Cf documents : - Domiciliations

Délibération DEL.2025/012
--

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Domiciliations

0650283806

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
31/03/2025	DEC 2025/006NC	DOMICILIATION

Le Conseil d'administration *prend* acte de la présentation des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'administration.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

2 – Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2024 du CCAS

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame La Vice-Présidente rappelle les résultats de l'exercice 2024 du budget du CCAS et propose leur affectation afin de construire le projet de budget 2025.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver l'affectation des résultats 2025.

Délibération DEL.2025/007

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2024 du SGC de Balma

Madame la Vice-Présidente rappelle les résultats du compte administratif 2024,

RESULTATS 2024	Section de fonctionnement
Dépenses	304 889.25
Recettes	274 100.73
Résultat 2024	- 30 788.52
Report N-1 (2023)	43 345.10
Résultat cumulé 2024	12 556.58

RESULTATS 2024	Section d'investissement
Dépenses	21 354.49
Recettes	27 243.28
Résultat 2024	5 888.79
Report N-1 (2023)	56 917.05
Résultat cumulé 2024	62 805.84

Ces résultats sont conformes à ceux présentés par le Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Est de Balma comme l'atteste le document ci-joint.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 tel que défini ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3 – Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2024 du CCAS

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente expose le résultat de l'exercice 2024 du CCAS

Délibération DEL.2025/008

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024 du CCAS

Les résultats de l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2024, compte administratif, sont conformes aux résultats du compte de gestion émis par le Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Est de Balma.

Madame la Vice-Présidente expose le résultat de l'exercice 2024 du CCAS

RESULTATS 2024	Section de fonctionnement
Dépenses	304 889.25
Recettes	274 100.73
Résultat 2024	- 30 788.52
Report N-1 (2023)	43 345.10
Résultat cumulé 2024	12 556.58

RESULTATS 2024	Section d'investissement
Dépenses	21 354.49
Recettes	27 243.28
Résultat 2024	5 888.79
Report N-1 (2023)	56 917.05
Résultat cumulé 2024	62 805.84

Le Conseil d'Administration,

sous la présidence de Madame Landes, Vice-Présidente, puis de Madame Machado, membre du Conseil d'administration le plus ancien, pour l'approbation du compte administratif 2024 du CCAS, après en avoir délibéré :

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif 2024 du CCAS

- **APPROUVE** le compte administratif 2024

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4 – Délibération relative à la reprise et affectation des résultats de la gestion 2024

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame La Vice-Présidente rappelle les résultats de l'exercice 2024 du budget du CCAS et propose leur affectation afin de construire le projet de budget 2025.

**Délibération
DEL.2025/009**

Les résultats de l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2024, compte administratif, sont conformes aux résultats du compte de gestion émis par le Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Est de Balma.

Le compte administratif 2024 est voté.

Madame La Vice-Présidente rappelle les résultats de l'exercice 2024 du budget du CCAS et propose leur affectation afin de construire le projet de budget 2025.

RESULTATS 2024	Section de fonctionnement
Dépenses	304 889.25
Recettes	274 100.73
Résultat 2024	- 30 788.52
Report N-1 (2023)	43 345.10
Résultat cumulé 2024	12 556.58

RESULTATS 2024	Section d'investissement
Dépenses	21 354.49
Recettes	27 243.28
Résultat 2024	5 888.79
Report N-1 (2023)	56 917.05
Résultat cumulé 2024	62 805.84

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au BP 2025 :

recettes de fonctionnement 002	12 556.58
--------------------------------	-----------

Proposition de reprise du résultat d'investissement en 2024 au BP 2025 :

recettes d'investissement 001	62 805.84
-------------------------------	-----------

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 telle que définie ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

5 – Délibération afférente au budget primitif 2025

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente rappelle que pour 2025, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 310 455,10 € et la section d'investissement à la somme de 99 923.35 €.

Délibération DEL.2025/010

Objet : Budget Primitif 2025

Le compte administratif 2024 ayant été voté ainsi que l'affectation des résultats 2024, le Président expose le projet de budget pour l'exercice 2025.

Pour mémoire :

RESULTATS 2024	Section de fonctionnement
Dépenses	304 889,25
Recettes	274 100.73
Résultat 2024	- 30 788.52
Report N-1 (2023)	43 345.10
Résultat cumulé 2024	12 556.58

RESULTATS 2024	Section d'investissement
Dépenses	21 354.49
Recettes	27 243.28
Résultat 2024	5 888.79
Report N-1 (2023)	56 917.05
Résultat cumulé 2024	62 805.84

Pour 2025, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 310 455,10 € et la section d'investissement à la somme de 99 923.35 € comme le montre le tableau ci-dessous :

BP 2025	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	307 506.58	31 050.00
Subvention du budget communal		294 950.00
Report N-1 (2024)		12 556.58
Total	307 506.58	307 506.58
INVESTISSEMENT	99 923.35	37 117.51
Report N-1 (2024)		62 805.84
Total	99 923.35	99 923.35

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

6 – Délibération relative à Adhésion du CCAS à l'association ADERE

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente la proposition d'adhésion à l'association ADERE. Elle représente pour le CCAS, une opportunité permettant d'accéder à des tarifs préférentiels et de réaliser des économies sur diverses fournitures et services qui ne seraient pas couvertes par un marché public existant ou soumis à l'établissement préalable d'un marché.

**Délibération
DEL.2025/011**

Objet : Adhésion de la commune à l'association ADERE

ADERE est une centrale de référencement associative dédiée aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'association collabore avec plus de 170 fournisseurs et négocie des conditions d'achat avantageuses au nom de ses adhérents (exclusivement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire).

L'adhésion à l'association ADERE représente pour le CCAS, une opportunité permettant d'accéder à des tarifs préférentiels et de réaliser des économies sur diverses fournitures et services qui ne seraient pas couvertes par un marché public existant ou soumis à l'établissement préalable d'un marché.

Le montant annuel de l'adhésion est de 50€ TTC. Il est proposé au Conseil d'Administration d'adhérer à cette association

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'adhésion à cette association pour l'année 2025

- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

7 – Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame Landes présente les dossiers de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes des demandes d'aides financières présentées.

Délibérations
DEL2025/012NC
DEL2025/013NC

Objet : Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Madame Landes présente les dossiers de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes des demandes d'aides financières présentées.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de la Vice-Présidente et après avoir délibéré :

- **PREND** en charge le paiement des factures entièrement ou en partie

- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant la Vice-Présidente à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

8 – Questions diverses

Madame la Vice-Présidente évoque les futurs constructions et logements qui seront proposés sur la commune d'ici le dernier trimestre de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance.

Fin de la séance à 19h30

Jacqueline LANDES



Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Présidente de séance

Claudine MACHADO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Claudine Machado", written over a horizontal line.

Secrétaire de séance